



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-218

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2024

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2024-07-22-00003 - Arrêté n° 2024/07-53 du 22 juillet 2024 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Puy-de-Dôme (10 pages)

Page 3

84_DREETS_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2024-07-15-00018 - 2024-07-15-Décision désignation agents suppléants dans Observatoires départementaux analyse et appui au dialogue social et négociations.pdf (3 pages)

Page 13

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

84-2024-07-15-00019 - Délégation du directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon - 15-07-2024 (20 pages)

Page 16

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes / SGAR

84-2024-07-22-00005 - Arrêté 2024-136- comité bassin Rhône-Méditerranée (9 pages)

Page 36

La Préfète

Lyon, le 22 juillet 2024

ARRÊTÉ n° 2024/07-53

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n° 2024/02-29 du 9 février 2024 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GRANGE Nelly	SAINT-BONNET-LE-BOURG	0,3422	SAINT-BONNET-LE-BOURG	04/05/2024
DACKO Marc	VERNINES	6,9910	ORCIVAL	04/05/2024
DEVEDEUX Adrien	SAINT-AVIT	58,5914	SAINT-AVIT, VOINGT	08/05/2024
BULIDON Rémi	BUSSIERES	10,1570	BUSSIERES, SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	09/05/2024
BELLOT Franck	PIONSAT	4,6194	PIONSAT	09/05/2024
PONTHUS Franck	CREVANT-LAVEINE	81,1254	LEZOUX, ORLEAT	11/05/2024
ASSOCIATION PASTORALE DU BAS LIVRADOIS	BROUSSE	33,9216	MANGLIEU	12/05/2024
EARL ROUGIER	SURAT	4,7010	CHAMBARON-SUR-MORGE	12/05/2024
MERLE Patrice	SAINT-GERVAZY	2,8215	SAINT-GERVAZY	15/05/2024
RAMADE Valérie	ROCHEFORT-MONTAGNE	6,4460	SAINT-SAUVES-D'Auvergne	15/05/2024
MOREL Béatrice	SAINT-GENES-CHAMPESPE	5,4342	SAINT-GENES-CHAMPESPE	15/05/2024
MARCEL Karen	VIC-LE-COMTE	2,89	YRONDE-ET-BURON	15/05/2024
EARL DU TEMPLE DE MERCURE	ORCINES	7,1406	ORCINES	15/05/2024
GAEC DE LA GARDE	CEYSSAT	5,7780	CEYSSAT	15/05/2024
EARL DU TEMPLE	LARODDE	3,7760	LARODDE	16/05/2024
GAEC SVELON	AUBUSSON-D'Auvergne	4,5193	AUBUSSON-D'Auvergne	16/05/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
DESSITE Gaëlle	CLERMONT- FERRAND	1,1173	MONTMORIN	16/05/2024
LACK Valentin	LE MONESTIER	146,7322	LE MONESTIER, GRANDVAL, AMBERT, THIOLIERES, SAINT-AMANT- ROCHE-SAVINE, CHAMPETIERES	17/05/2024
GAEC DE CHANDELIERE	COMPAINS	98,6530	COMPAINS	17/05/2024
EARL LES MARNES	MARTRES-SUR- MORGE	5,0597	ENNEZAT, MARTRES-SUR- MORGE, SURAT, SAINT-IGNAT	17/05/2024
GAEC DU PLATEAU DES BUISSONS	DURMIGNAT	118,4080	DURMIGNAT, LAPEYROUSE, ECHASSIERES (03)	18/05/2024
EARL DE LACHAUX	SAINT-MAURICE- PRES-PIONSAT	3,0650	SAINT-MAURICE- PRES-PIONSAT	18/05/2024
MONGHEAL Rémi	DORE-L'EGLISE	4,1813	DORE-L'EGLISE, ARLANC	19/05/2024
EARL DE LA GASTONNIERE	RANDAN	157,7212	LIMONS, MONS, RANDAN, VILLENEUVE-LES- CERFS, SAINT-PRIEST- Bramefant, PUY-GUILLAUME, BEAUMONT-LES- RANDAN, SAINT- SYLVESTRE- PRAGOULIN, LUZILLAT	22/05/2024
GAEC DE LA GARDE	CEYSSAT	0,99	CEYSSAT	22/05/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MINOT Clément	PRONDINES	78,3018	SAUVAGNAT, PRONDINES, TORTEBESSE, BRIFFONS	22/05/2024
CHOUVY Laurence	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	22,5630	BESSE-ET-SAINT ANASTAISE, SAINT-PIERRE-COLAMINE	23/05/2024
MARTIN Pierre	ANTOINGT	31,3642	ANTOINGT, BERGONNE, SOLIGNAT	25/05/2024
EARL DU CHENE DU GARDE	CREVANT-LAVEINE	36,1313	CULHAT, JOZE, BULHON, CREVANT-LAVEINE	25/05/2024
GAEC DES BRUYERES	SAUVAGNAT	90,1591	HERMENT, SAUVAGNAT	25/05/2024
BRANDON Denis	NEBOUZAT	4,6210	NEBOUZAT	26/05/2024
GAEC DUSSAP	CEYSSAT	5,5310	OLBY	26/05/2024
SAS ELEVAGE DE BETAN – LAMARGOT Emmanuel	PUY-GUILLAUME	11,0417	PUY-GUILLAUME, NERONDE-SUR-DORE	28/05/2024
GAEC BARRAT	LA CROUZILLE	2,6010	LA CROUZILLE	29/05/2024
GAEC DE LA LIGULAIRE	SAULZET-LE-FROID	5,1610	AYDAT	29/05/2024
VALLAUDE Luc	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	22,8465	SAINT-PRIEST-BRAMEFANT, SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	29/05/2024
VERNADAT Grégory	CHANONAT	2,3747	SERMENTIZON	29/05/2024
GAEC FERRIER	CULHAT	5,8728	CULHAT	30/05/2024
EARL GAELLE	LABESSETTE	0,4260	LABESSETTE	31/05/2024
GAEC JALLAT BEAUDONNAT	PUY-SAINT-GULMIER	6,8151	PUY-SAINT-GULMIER	31/05/2024
GAEC GIRAUD GENELIERES	DAUZAT-SUR-VODABLE	34,6894	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	31/05/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
PICARD Nicolas	COMBRAILLES	94,8819	COMBRAILLES, SAINT-HILAIRE- LES-MONGES, PONTAUMUR	02/06/2024
FAURE Nicolas	GIGNAT	117,96	NONETTE- ORSONNETTE, VILLENEUVE, MAREUGHEOL, GIGNAT, CHALUS, BANSAT, LAMONTGIE, AUZAT-LA- COMBELLE, BERGONNE, ANTOINGT, BEAULIEU, VODABLE	06/06/2024
FAVIER Evelyne	SAINT-PRIEST- DES-CHAMPS	26,6020	SAINT-PRIEST- DES-CHAMPS	07/06/2024
GAEC DU PRE CHARMANT	SAINT-GENES- CHAMPESPE	14,6890	PICHERANDE	07/06/2024
GAEC DES CHAUMES DE MONNE	LE VERNET- SAINTE- MARGUERITE	16,2810	OLLOIX, SAINT-NECTAIRE, GRANDEYROLLES	07/06/2024
GRAS Sébastien	SAINT-JULIEN-DE- COPPEL	1,5081	SAINT-JULIEN-DE- COPPEL	07/06/2024
EARL DU CHENE DU GARDE	CREVANT- LAVEINE	1,2535	LEZOUX	08/06/2024
GAEC DE MONTDEYRAND	CONDAT-EN- COMBRAILLE	6,4689	CONDAT-EN- COMBRAILLE	09/06/2024
VAZEILLE Adrien	SAINT-OURS-LES- ROCHES	1,2700	SAINT-OURS-LES- ROCHES	09/06/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE BELLEVUE	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	65,0432	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF, FAYET-RONAYE, SAINTE-CATHERINE, CHAMBON-SUR-DOLORE, SAINT-MARTIN-DES-OLLIERES, CHAMPAGNAT-LE-JEUNE, PESLIERES	12/06/2024
GAEC LE DOMAINE DES TREINS	TAUVES	1,3350	MESSEIX	12/06/2024
SOLEIL Cyril	SAUXILLANGES	9,0266	LE VERNET-CHAMEANE	13/06/2024
SEGERON Gérard	AVEZE	74,1740	AVEZE	13/06/2024
OLLIER David Pascal	AURIERES	9,7660	AURIERES	15/06/2024
FAURIAT Céline	BROUSSE	10,3160	BROUSSE	20/06/2024
GAEC LOU FIANSA	OLBY	4,2450	OLBY	20/06/2024
GAEC RIGAUD DENIS	SAINTE-AGATHE	10,6975	SAINTE-AGATHE	20/06/2024
GAEC CROCOMBETTE	LE BROCC	9,0875	SAINT-GERMAIN-LEMBRON, LE BREUIL-SUR-COUZE	21/06/2024
TROUILLER Gaétan	SAINT-GERVAZY	56,6098	SAINT-GERVAZY, COLLANGES	21/06/2024
GAEC DU LILAS	VERNINES	1,7110	VERNINES	21/06/2024
GAEC DE LA GARDE	CEYSSAT	2,4680	OLBY	21/06/2024
GAEC DE MALFRIAT	BERTIGNAT	15,5785	BERTIGNAT, THIOLIERES	22/06/2024
GAEC ARC EN CIEL	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	2,6260	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	22/06/2024
STAPPAERTS Lio	PIONSAT	1,7130	PIONSAT	22/06/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ROCHE Frédéric	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	19,5880	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	23/06/2024
LABAS Benjamin	LA CELLE-D'Auvergne	33,9348	LA CELLE-D'Auvergne	23/06/2024
METZLER Manuela	SALLEDES	7,5975	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	23/06/2024
BERGER Thomas	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	79,5784	SAINT-HILAIRE-DE-PIONSAT, SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT, CHATEAU-SUR-CHER	26/06/2024
GAEC DES SANCIAUX	CHARENSAT	6,2699	CHARENSAT	26/06/2024
GAEC DU CHAR FLEURI	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	0,94	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	27/06/2024
GAEC DU BEILLOUX	BEURIERES	54,3436	DORE-L'EGLISE, MAYRES	27/06/2024
EARL THUEL CHIARI	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	5,2910	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	29/06/2024
GAEC DE SAINT BARD	CONDAT-EN-COMBRAILLE	14,2895	CONDAT-EN-COMBRAILLE	29/06/2024
CHARVY Thierry	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	22,7823	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES, BROUSSE, SUGERES	29/06/2024
GAEC DE VORTON	ESCOUTOUX	72,8649	BULHON, CREVANT-LAVEINE, VINZELLES, DORAT	29/06/2024

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
MARCEL Karen	VIC-LE-COMTE	11,8820	YRONDE-ET-BURON	13/05/2024
EARL DES ANGES	AUTRAC	30,00	ANZAT-LE-LUGUET	27/05/2024
GAEC DES LIMBRATS	PICHERANDE	23,78	PICHERANDE	31/05/2024
GAEC DU BEAUDINET	LIMONS	6,51	MONS	11/06/2024
GAEC DE LA PEIZE	GOUTTIERES	2,3422	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	11/06/2024
GAEC DE FLECHAT	ORCIVAL	90,21	ORCIVAL	14/06/2024
TIXIER Patrick	BIOLLET	13,5730	BIOLLET	14/06/2024

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie accordée (en ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SCEA LE CLOS COURTET	VIC-LE-COMTE	11,8820	0		13/05/2024
GAEC GAUMY	PARENT	11,8820	0		13/05/2024
GAEC CHERRIERE	PICHERANDE	9,24	0		31/05/2024

GAEC LEOTY GATIGNOL ET FILS	PICHERANDE	23,2120	9,24	PICHERANDE	31/05/2024
GOURSONNET Eddy	ESPINASSE	21,5854	19,2432	SAINT-JULIEN- LA-GENESTE, ESPINASSE	11/06/2024
GAEC DES VARENNES	BRUGHEAS	430,17	423,66	SAINT- SYLVESTRE- PRAGOULIN, SAINT-PRIEST- Bramefant, SERBANNES (03), MONS, HAUTERIVE (03), ESPINASSE- VOZELLE (03), COGNAT- LYONNE (03), CHATELDON, BRUGHEAS (03), BELLERIVE- SUR-ALLIER (03), BAS-ET- LEZAT, ABREST (03)	11/06/2024
GARDETTE Mathieu	ORCIVAL	3,4135	0		14/06/2024
GAEC MAZERON	LANDOGNE	23,0909	9,5179	BIOLLET	14/06/2024
DUGNAS Sébastien	BROUSSE	1,2420	0		25/06/2024

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Puy-de-Dôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU



Décision n° DREETS/T/2024/54 portant désignation des agents habilités à suppléer les directeurs départementaux du travail, de l'emploi et des solidarités et les directeurs départementaux du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations, pour siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation

(Annule et remplace la décision parue au RAA n° 84-2022-245 du 15 novembre 2022).

La directrice de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne Rhône-Alpes, soussignée ;

Vu le Décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021, portant nomination sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne - Rhône-Alpes de Madame Isabelle NOTTER à compter du 1er avril 2021 ;

Vu la décision DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES n° 2023-12 du 22 mai 2023 publiée au recueil des actes administratifs spécial de la région Auvergne-Rhône-Alpes n° 84-2023-110 du 25 mai 2023 portant délégation de signature en matière de pouvoirs propres de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à Monsieur Régis GRIMAL, directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T), et en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Johanne FRAVALO-LOPPIN, adjointe au responsable du pôle T ;

Vu les articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 du code du travail ;

Vu les propositions des directrices et directeurs des DDETS et DDETS-PP de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

DECIDE

Article 1 :

Sont désignés comme suppléants des directeurs et directrices des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la

protection des populations de la région Auvergne-Rhône-Alpes aux fins de siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et la négociation :

Département de l'Ain :	Mme Audrey CHAHINE, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain
Département de l'Allier :	Mme Ingrid MARMIN, responsable d'unité de contrôle
Département de l'Ardèche :	M. Pascal CHARLIER, directeur du travail adjoint, responsable d'Unité de contrôle
Département du Cantal :	M. Frédéric FERREIRA, directeur du travail adjoint, responsable d'Unité de contrôle
Département de la Drôme :	Mme Brigitte CUNIN, Directrice adjointe du travail, responsable du service accompagnement et relations du travail
Département de l'Isère :	Mme Ingrid HAMANN, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Isère
Département de la Loire :	M François BADET, directeur départemental Adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire
Département de la Haute-Loire :	Mme Isabelle BRUN, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Loire
Département du Puy-de-Dôme :	M. Ali KEBAL, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme
Département du Rhône :	M. Alain TESTOT Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône
Département de Savoie :	Mme Delphine THERMOZ, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de Savoie
Département de Haute-Savoie :	M. David CHAUVIN directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Savoie

Article 2 :

Les directeurs et directrices des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 juillet 2024
Pour la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,

L'adjointe au responsable du pôle politique du travail,

Signé : Johanne FRAVALO

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03

La décision contestée doit être jointe au recours.

Informations sur le traitement des données personnelles :

Des données personnelles, utiles à l'accomplissement des missions de l'inspection du travail, sont enregistrées dans le traitement SUIT. Ce traitement est nécessaire à l'exécution des missions d'intérêt public qui nous sont confiées. Les agents du système de l'inspection du travail, les inspecteurs du travail de l'agence de sûreté nucléaire et les agents habilités de la direction générale du travail ou du ministère de l'agriculture peuvent y avoir accès. Les données pourront être transmises à des tiers lorsque l'exercice des missions ou des obligations légales le prévoient.

Dès lors que les données personnelles citées dans ce courrier vous concernent directement, conformément aux dispositions relatives au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement à l'adresse suivante : dgt.dasc1@travail.gouv.fr. Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction Interrégional des Services Pénitentiaires de Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 28 juin 2021

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **M. Christophe TOURTOIS**, Directeur des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Marie FANET**, Attachée principale d'administration et cheffe de département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Ndeye-Néné NIANG**, attachée d'administration et cheffe de l'unité de gestion administrative et financière des personnels, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie LETOCART**, attachée d'administration, chargée de la mission synthèse au département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Amina MOUSSAOUI**, attachée d'administration et cheffe de l'Unité Recrutement Formation Qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Virginie FONDEVILLE**, Directrice des services pénitentiaires et cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à **M. David BOUREZ**, Chef des services pénitentiaires et adjoint à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 8 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Céline PENCEY**, Attachée d'Administration au département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 9 :

Délégation permanente est donnée à **M. Xavier MONCADA**, Secrétaire administratif et chef de l'Unité Gestion de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 10 :

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Christophe SENEZ**, Directeur des services pénitentiaires et directeur des équipes de sécurité pénitentiaires, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 11 :

Délégation permanente est donnée à **M. Eddy DECHAUD**, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 12 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie ESPASA**, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation et adjointe au chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 13 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Denise DRILLIEN**, Directrice des Services Pénitentiaires et Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 14 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Céline EICHENBERGER**, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation et adjointe à la Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 15 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Clémence PERRET**, Attachée d'administration et cheffe de la Mission du Droit et de l'Expertise Juridique, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 16 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Hélène CHARONDIERE**, Attachée principale d'administration et adjointe au chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 17 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Kévin JAVOUHEY**, Ingénieur des travaux publics d'état et chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 18 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Mélanie GOSSET**, Ingénieur des travaux publics d'état et adjointe au chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 19 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Pierre HELLE**, Attaché principal d'administration et chef du département des systèmes d'information, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 20 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Damien IGONENC**, Attaché d'administration et adjoint au chef du département des systèmes d'information, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives

individuelles visées dans les tableaux ci-joints

Article 21 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Fabien BOIVENT**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Marion BARTHELEMY**, directrice des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Mathilde ZUNINO**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **M. MINY Johan**, chef des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac.
- **M. Piotr PSIKUS**, chef des services pénitentiaires, chef d'établissement par intérim de la maison d'arrêt de Bonneville ;
- **M. Olivier GUIDI**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Céline TRIPONEY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Maëlle POUPET**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **M. Franck LAMOLINE**, chef des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;
- **M. Christophe PAMART**, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry.
- **M. Patrick MALLE**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Laurence DENIS**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **M. Cyril MATHIEU**, chef des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay ;
- **Mme Dabia LEBRETON**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Emma MIAH-NAHRI**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Meghann ROUSSEL**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;
- **Mme Mathilde SIGOIGNE**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;
- **M. Frédéric HUGOT**, attaché principal d'administration à la maison d'arrêt de Lyon Corbas.
- **M. Alexandre JAUBERT**, chef des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon.
- **Mme Chloé GWYNN**, lieutenant pénitentiaire, adjointe au chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon.

- **Mme Nadine WENZEL**, cheffe des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;
 - **M. Philippe SPERANDIO**, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon.
-
- **M. Régis BAUDOIN**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
 - **Mme Anne LANGLAIS**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
 - **M. Victor BOURJAL**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
 - **M. François-Xavier BEAUVAIS**, attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Moulins ;
 - **Mme Armelle MARTHOURET**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Moulins.
-
- **M. Bruno OSTACOLO**, chef des services pénitentiaires, chef d'établissement par intérim de la maison d'arrêt de Privas.
-
- **Mme Chrystelle CROISE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement pour Mineurs du Rhône ;
 - **Mme Emma TASSY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe de l'Établissement pour Mineurs du Rhône ;
-
- **M. Alain REYMOND**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
 - **M. Stéphane MIRET**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
 - **M. Richard BOULAY**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Riom ;
 - **Mme Magalie RANOUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;
 - **M. Hubert-Henri DUBOEUF**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Riom.
-
- **Mme Sylvie MARION**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Manon ROY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Lyse MEURIN**, directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Violaine CORON**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Sabine MARTIN**, attachée d'administration au centre de détention de Roanne.
-
- **Mme Cécile RODDE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
 - **Mme Laura COMMARMOND**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
 - **Mme Florence DUCLOS**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Saint-Etienne ;
 - **Mme Anne GAGNAIRE**, attachée de l'administration au centre pénitentiaire de Saint-Etienne.
-
- **Mme Patricia CHAUVIRE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
 - **M. Jean-Christophe WIART**, directeur des services pénitentiaires, adjoint à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
 - **Mme Renée PAHON**, attachée principale d'administration au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier.

- **Mme Franca ANNANI**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Elisabeth BORTOLIN**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme VASSARD, Clémence**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Aude BOYER**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence, responsable de la SAS ;
- **Mme Delphine GREVE EL HASSANI**, attachée d'administration centre pénitentiaire de Valence.
- **Mme Géraldine BALMELLI**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Élodie BONAVIDA**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Asmahane RIDJALI**, attachée principale d'administration au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône.

Article 22 :

Délégation permanente est donnée à :

SPIP 01

- **M. Caramé BELLAHCENE**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain ;
- **M. Jérôme GIBIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain

SPIP 03

- **Mme Corinne CAPELLO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier ;
- **M. Jérôme MARTHOURET**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier ;

SPIP 07 / 26

- **Mme Nadège THOMAS**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme ;
- **Mme Nathalie FODOR**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme ;

SPIP 15 / 63

- **Mme Aurélie DEMMER**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy-de-Dôme ;
- **M. Sassi FELLAHI**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur adjoint du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Cantal-Puy-de-Dôme ;

SPIP 38

- **M. Rachid SDIRI**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Laurent MERCHAT**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur adjoint du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Bruno DAUMET**, attaché principal d'administration au SPIP de l'Isère.
-

SPIP 42

- **M. Bruno LAFAY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire ;
- **Mme Elisa DERRO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire ;

SPIP 43

- **Mme Sandra MARTIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire ;
- **Mme Adeline LEBOUCHE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire ;

SPIP 69

- **M. Alain MONTIGNY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **Mme Carole ZAMBONI**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **M. Yannick MARCHAIS**, attaché d'administration SPIP du Rhône.

SPIP 73

- **M. Bernard GROLIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie ;
- **Mme Cécile AGHINA**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Savoie ;

SPIP 74

- **Mme Johanne THOUVENIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie ;
- **Mme CABA Andréa** directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie.

Aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

Lyon, le 15^{er} juillet 2024

Le Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes

Paul LOUCHOUARN

Catégorie A

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie A
						Divers
X	X	X	X	X		Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
						Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
						Congés
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X	x	Imputation au service des maladies ou accidents
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X		Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé parental
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience

	Organisation de service					
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermique
X	X	X	X	X		Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X		Décision retenue du trentième
X	X	X	X	X		Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X	X	Notation/Évaluation
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste
X	X	X	X	X		Validation des services pour la retraite

Catégorie B et C

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie B. et C
							Divers
X	X	X	X	X			Octroi des primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
							Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X	X	X	Notation/évaluation
							Congés
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi d'un congé de formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Congé maladie des stagiaires
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie

X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
	Organisation de service						
X	X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X	X			Arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance d'invalidité
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X			Retenue de trentième
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite

Personnel de surveillance

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration personnels de surveillance
	Divers						
X	X	X	X	X			Octroi et fin des primes et indemnités
X	X	X	X	X			Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle, signature des conventions et DI
	Congés						
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de grave maladie
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Octroi de congé de mobilité et réemploi
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement

X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident + renouvellement des AT
X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi du congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X	X			Octroi des congés de représentation
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
	Organisation de service						
X	X	X	X	X			Octroi de disponibilité et prolongation
X	X	X	X	X			Octroi au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps
X	X	X	X	X			Octroi à la disponibilité et prolongation
X	X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités d'éloignement
X	X	X	X	X			Attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation.
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique

X	X	X	X	X			Discipline : sanctions pour l'avertissement et le blâme
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X	X		Proposition de titularisation
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X	X		Octroi d'aménagement de poste en cours de grossesse
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite
X	X	X	X	X			Retenue de trentième

Non titulaires et Vacataires

Directeur interrégional	Directeur interrégional Adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions administratives individuelles agents non titulaires et vacataires
						Congés
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X		Attribution des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi de congés pour grave maladie
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement et congé sans traitement
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Accès au congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles
						Organisation de service
X	X	X	X	X		Agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément
X	X	X	X	X		Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.

X	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
X	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet sur origine
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermique
X	X	X	X	X		Décision accordante ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X		Habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité
	Gestion de la carrière					
X	X	X	X	X	X	Acceptation de démission
X	X	X	X	X		Conclusion ou renouvellement du contrat et engagement écrit de recrutement
X	X	X	X	X		Décision retenue de trentième
X	X	X	X	X	X	Évaluation
X	X	X	X	X		Fin de contrat ou d'agrément
X	X	X	X	X		Licenciement
X	X	X	X	X		Licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à exercer leurs fonctions

Décisions administratives individuelles	Source : Code Pénitentiaire	Directeur Interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du DSD et adjoint et rédactrices et rédacteurs	Coordinatrice MILRV et adjointe	Cheffe de la MDEJ	Chef du DPIPPR et adjointe	Chef du DRHRS et adjointe
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les détenus pour l'application de l'article 24 de la loi du 12 avril 2000.	R. 313-6 R. 313-8	x	x	x	x	x		
Autorisation pour un mandataire agréé sur une autre région pénitentiaire, d'intervenir dans le ressort de la direction interrégionale Rhône Alpes –Auvergne.	R. 313-7	x	x	x	x	x		
Affectation des condamnés y compris avis formulés par la DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice.	D. 211-11 D. 211-18 D. 211-19 D. 211-20 D. 211-21 D. 211-22	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de mise à disposition d'une autre direction interrégionale, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision d'affectation.	D. 211-15 D. 211-23 D. 211-24	x	x	x				
Changement d'affectation des condamnés.	D. 211-16 D. 211-26 à D. 211-30	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision de changement d'affectation.	D. 211-29	x	x	x				
Ordre de transfèrement.	D. 211-31 D. 215-13 R. 322-5	x	x	x				

Ordre de transfèrement pour rapprochement familial d'une personne détenue prévenue dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	x	x	x				
Délivrance et retrait d'agrément pour les intervenants extérieurs (préposés des entreprises concessionnaires ou animateurs des associations) assurant l'encadrement technique des détenus au travail.	D. 412-7	x	x				x	
Autorisation à portée générale, de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	R. 113-65 2° R. 341-10	x	x	x	x	x	x	
Réponse aux recours administratifs préalables formés par les détenus en matière disciplinaire.	R. 234-43	x	x			x		
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par un détenu ou une partie à qui la décision a fait grief.	Code de Procédure Pénale D. 260	x	x			x		
Autorisation spéciale pour permettre aux personnes étrangères au service d'accéder à plusieurs établissements situés sur le ressort de la direction interrégionale. Autorisation spéciale d'effectuer à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores se rapportant à la détention d'un ou plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	D. 222-2	x	x					
Toute décision en matière d'isolement.	R.213-21 à R.213-35	x	x	x		x		

Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion.	R.113-65 3° Code de Procédure Pénale D. 323	x	x			x		
Habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel et préalablement à leur affectation ou nomination. Habilitation des personnels médicaux et hospitaliers préalablement à leur nomination ou affectation.	D.115-14	x	x				x	
Suspension ou retrait de l'habilitation des praticiens hospitaliers à temps plein.	D. 115-17	x	x				x	
Autorisation de se faire soigner par un médecin de son choix	R.113-65 4° R. 322-1	x	x				x	
Autorisation d'admission dans un établissement de santé privé	R.113-65 10° Code de Procédure Pénale D. 391	x	x	x			x	
Autorisation d'admission dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale.	R.113-65 11° Code de Procédure Pénale D. 393	x	x	x			x	
Autorisation pour une mère détenue de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 6° D. 216-23	x	x	x				
Nomination des membres de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 7° D. 216-24	x	x	x				
Désignation ou exclusion des aumôniers.	R.113-65 8° D. 352-1	x	x				x	x
Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie.	D. 352-3	x	x				x	x
Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit.	R. 113-65 9°	x	x				x	

Autorisation de la diffusion d'un audio vidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion.	D. 381-2	x	x					
Autorisation de portée interrégionale d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention.	R. 113-65 5° D. 222-2	x	x					
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant. Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations.	D. 413-5	x	x				x	
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison.	D.341.20	x	x				x	

Arrêté préfectoral n° 2024- ~~136~~

Lyon, le **22 JUL. 2024**

modifiant la composition nominative du comité de bassin Rhône-Méditerranée

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète coordinatrice du bassin Rhône-Méditerranée
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 213-8 et son article D. 213-20 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 nommant Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-234 du 6 octobre 2020 relatif à la composition générique du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-011 du 8 janvier 2021 modifié relatif à la composition nominative du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-63 du 25 mars 2024 établissant la liste des groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau représentés, ou pouvant l'être, au sein du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu la lettre du 3 juin 2024 par laquelle M. Patrick CURTAUD déclare démissionner du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu la lettre du 20 juin 2024 par laquelle M. André VIOLA déclare démissionner du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu la lettre du 21 juin 2024 par laquelle Départements de France propose la nomination de M. Christophe REVIL, en remplacement de M. Patrick CURTAUD, démissionnaire, et de M. Alain GINIÈS en remplacement de M. André VIOLA, démissionnaire ;

Vu les propositions de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée reçues le 24 juin 2024 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La composition nominative du comité de bassin Rhône-Méditerranée, fixée par l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2021 modifié, est modifiée ainsi qu'il suit pour la mandature 2021-2026 :

Nombre de sièges	Mode de désignation
	Collège prévu au 1^o de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (66)
	Parlement (2)
1	Député : titulaire : M. Benoît BORDAT suppléant : M. Sébastien ROME
1	Sénateur : titulaire : Mme Dominique ESTROSI SASSONE suppléant : Mme Guylène PANTEL
	Régions (6)
2	représentants de la région Auvergne-Rhône-Alpes : M. Xavier ODO Mme Patricia PICARD
2	représentant de la région Bourgogne-Franche-Comté : M. Stéphane WOYNAROSKI
1	représentante de la région Occitanie : Mme Agnès LANGEVINE
1	représentants de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : M. Georges CRISTIANI Mme Bénédicte MARTIN
	Départements (15)
	Alpes-de-Haute-Provence : Mme Marion MAGNAN Hautes-Alpes : M. Éric PEYTHIEU Ardèche : M. Olivier AMRANE Alpes-Maritimes : Mme Anne SATTONNET

	Aude : M. Alain GINIÈS Côte-d'Or : M. Gilles DELEPAU Drôme : Mme Marie-Pierre MOUTON Doubs : M. Philippe ALPY Gard : Mme Bérengère NOGUIER Hérault : M. Yvon PELLET Isère : M. Christophe REVIL Haute-Saône : Mme Sylvie COUTHERUT Haute-Savoie : M. Martial SADDIER Savoie : Mme Annick CRESSENS Var : Mme Andrée SAMAT
6	Établissements publics territoriaux de bassin, établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux et syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau (8) représentants des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) : Mme Gwendoline CHAUDOIR M. Pascal DAVID M. Bruno FOREL M. Frédéric GRAS M. François DEMANGEOT M. Yves WIGT
2	représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, des syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau : Mme Céline TRAMONTIN M. Alain SICARD
5	Communes et groupements de collectivités territoriales compétentes dans le domaine de l'eau (34) représentants de communes de zones de montagne : M. Jean-Michel ARNAUD Mme Marie-Claire BARBIER Mme Claudine BONILLA M. Yves DURBET Mme Delphine COMTE
7	représentants de communes du littoral : M. Michel ARROUY M. Jean-Claude MONDOLONI M. Guy LLOBET Mme Perrine PRIGENT

22	M. Michel PY M. Jean-Michel SAUVAGE M. Gilles D'ETTORE représentants des autres communes ou des autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau représentants de communes rurales au sens de l'article D. 3334-8-1 du code général des collectivités locales ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales : M. Pascal BONNETAIN Mme Nicole DURAND M. Jean MAZZOLI Mme Catherine LOTTE Mme Géraldine PFLIEGER Mme Patricia PHILIP Mme Françoise QUENARDEL M. Armand ROUVIER représentants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins une agglomération de plus de 100 000 habitants : Mme Nathalie BICAIS Mme Anne GROSPERRIN Mme Christine JUSTE M. Christophe LIME Mme Anne-Sophie OLMOS M. Hervé PAUL M. Didier RÉAULT M. René REVOL représentants des autres communes ou groupements de communes Mme Magali DUVERNOIS M. Antoine HOAREAU Mme Annabelle ALESSANDRIA M. Emmanuel GRIEU Mme Claude COMET Non désignée Représentant des communes ou groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau présidant une commission locale de l'eau (1) : M. Jérôme VIAUD
----	--

9 1 2 8 2	Collège prévu au 2° de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (33) représentants d'associations agréées de protection de la nature dont une compétente dans le domaine du littoral et des milieux marins : Mme Annick BERNARDIN PASQUET M. Pascal BLAIN Mme Cécile BLATRIX Mme Frédérique LORENZI M. Bernard PATIN Mme Jennifer POUMEY (compétence littorale) M. Jean-Christophe POUPET M. Jacques PULOU Mme Cathy VIGNON représentant des conservatoires régionaux d'espaces naturels : M. Michel DELMAS représentants des associations actives en matière d'activités nautiques : M. Philippe CAILLEBOTTE Mme Sandie CUVEREAUX représentants des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique : M. Christian BRELY M. Gérard GUILLAUD Mme Nadège LALET Mme Julie MARAIS Mme Claude GALLIN-MARTEL M. Luc ROSSI M. Claude ROUSTAN Mme Martine ROUSTANT représentants des instances cynégétiques : M. Jean-Pierre COURSAT Mme Christel SAVELLI
9	représentants des associations agréées de défense des consommateurs : Mme Simone BASCOUL Mme Anne BOURDIN Mme Françoise COLARD Mme Évelyne CURRIER Mme Marie-Christine DABROWSKI M. François-Xavier DE LANGALERIE M. Jean-Louis FAURE

2	M. Nicolas FORESTIER M. Jacques GUIRAUD personnalités qualifiées : M. Bruno COSSIAUX Mme Martine-Esther PETIT
---	---

5	Collège prévu au 2° bis de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (33) représentants de l'agriculture : Mme Fabienne BONET M. François LAVRUT M. Patrick LÉVÊQUE Mme Sandrine ROUSSIN M. Jean-Pierre ROYANNEZ
1	représentant de l'agriculture biologique : M. Ludovic DESBRUS
1	représentant de la sylviculture : M. Henri D'YVOIRE
1	représentant de la pêche professionnelle en eau douce : M. Nicolas PERRIN
1	représentant de l'aquaculture : M. Michaël BEAL
1	représentant de la pêche maritime : M. Manuel LIBERTI
1	représentant de la conchyliculture : M. Patrice LAFONT
1	représentant du tourisme : M. Pierre HÉRISSON
15	représentants de l'industrie dont un représentant d'une industrie compétente dans le domaine du tourisme littoral et un représentant d'une industrie compétente dans le domaine portuaire en relation avec le milieu marin : M. Marc BAYARD (industries diverses)

	M. Benoit BOUCHER (industries diverses) M. Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT (industries des granulats et béton) Mme Béatrice CUBADDA (industries portuaires) M. Jean DE BALATHIER (coopératives agricoles alimentaires industrielles ou sociétés d'intérêts collectifs agricoles) Mme Nerte DE MAULÉON (coopératives agricoles alimentaires industrielles ou sociétés d'intérêts collectifs agricoles) M. Dominique DESTAINVILLE (industries agricoles et alimentaires) Mme Marine DAUDIN (industries textiles) Mme Marie-Pascale HECTOR (industrie chimique) M. Éric GRAVIER (représentant des industriels de Bourgogne-Franche-Comté) M. Patrick JEAMBAR (industries de papier-carton et cellulose) Non désignée (tourisme littoral) Mme Véronique GUISEPPIN (industries mécaniques/traitement de surface) M. Jacques PAYAN (industries pétrolières) Mme Marie-Hélène ENRICI (industries chimiques)
2	représentants des distributeurs d'eau : M. Didier BENARD Mme Caroline DUPEUBLE
1	représentant des producteurs d'électricité et d'hydroélectricité : Mme Stéphanie MARCO
1	représentant de la Compagnie nationale du Rhône : M. Éric DIVET
2	représentants des sociétés d'aménagement régional et assimilés : M. Benoit MOREAU Mme Carole THELY
33	Collège prévu au 3° de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (33) membres désignés par le préfet coordonnateur de bassin : la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète coordonnatrice de bassin, ou son représentant le préfet de la région Occitanie, ou son représentant le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son représentant

le préfet maritime pour la Méditerranée, ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, délégué de bassin ou son représentant

l'adjoint au délégué de bassin d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Grand Est, ou son représentant

le commissaire à l'aménagement du massif des Alpes, ou son représentant

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie ou son représentant

la secrétaire générale pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant

le directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, ou son représentant

le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant

le directeur interrégional de la mer Méditerranée, ou son représentant

le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant

le directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ou son représentant

la directrice générale de Voies navigables de France (VNF), ou son représentant

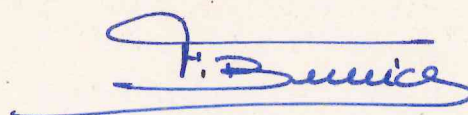
le directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la

	mer (IFREMER), ou son représentant
	le président directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), ou son représentant
	le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant
	le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant
	le directeur du parc national des Calanques, ou son représentant
	le directeur du parc national des Écrins, ou son représentant
	le directeur du grand port maritime de Marseille, ou son représentant
	le directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), ou son représentant
	le délégué de façade « Méditerranée » de l'OFB, ou son représentant
	Le directeur du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou son représentant
	le directeur général de l'Office national des forêts (ONF), ou son représentant
	le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), ou son représentant

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2024-69 du 10 avril 2024 est abrogé.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La Secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.



Fabienne BUCCIO